



**Compte-rendu du conseil municipal  
du mercredi 17 mars 2021 à 18 heures**

L'an deux mil vingt et un et le mercredi dix-sept à 18 heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur MAURIN Stéphane, Maire.

**Date de la convocation :** 11.03.2021

**Présents :** M. CHEVALIER Gérard, M<sup>me</sup> VUIGNIER Alexandra, M. LOYE Rémy, M<sup>me</sup> LAURENT Amélie, M. BURILLO Mathieu, M. BOUCAULT Michel-Éric, M<sup>me</sup> BOUSQUET Béatrice, M<sup>me</sup> BURILLO Florence, M<sup>me</sup> DUMAS Michelle, M. NUSSBAUM Frédéric, M. PHILIP Alexandre, M. SMITH Thierry.

**Absents excusés :** M. BERNARD William, M. DIEUDONNE Michel.

**Absents représentés :** M<sup>me</sup> POLITO Chloé (procuration à M. BURILLO Mathieu), M<sup>me</sup> HUSSON Audrey (procuration à M. NUSSBAUM Frédéric), M<sup>me</sup> COURT Christiane (procuration à M<sup>me</sup> BURILLO Florence), M. FERIOLO Flavien (procuration à M<sup>me</sup> VUIGNIER Alexandra).

**Secrétaire de séance :** M<sup>me</sup> LAURENT Amélie.

**1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2021.**

Le compte-rendu a été adressé aux conseillers municipaux par mail le 17 mars 2021, afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

*Pour mémoire, les points à l'ordre du jour de ce conseil étaient :*

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 janvier 2021
2. 3<sup>ème</sup> modification simplifiée du PLU
3. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 pour **la mise aux normes accessibilité des vestiaires et remplacement de menuiseries extérieures simple vitrage par des doubles vitrages au Centre Lucien Laville**
4. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 pour les **travaux de remplacement des menuiseries de la mairie**
5. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 pour la **réalisation d'un forage, Avenue des platanes pour la création de jardins partagés**
6. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 pour la **restauration du lavoir des grenouilles** situé Chemin de l'ancienne voie ferrée côté est
7. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux d'installation de **photovoltaïques au Centre Lucien Laville** et retrait de délibération précédente
8. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux d'installation de **photovoltaïques à l'école maternelle** et retrait de délibération précédente
9. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux de **renovation énergétique de l'école maternelle** du Groupe scolaire Robert Terral et retrait de délibération précédente
10. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux d'installation de **photovoltaïques à la cantine/école primaire** et retrait de délibération précédente
11. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux de **renovation énergétique de l'école primaire** du Groupe scolaire Robert Terral et retrait de délibération précédente
12. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental, Direction du Livre et de la Lecture pour l'achat de matériel de rangement et de présentation pour la Bibliothèque
13. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de restauration du lavoir des grenouilles et aménagement d'une aire pour touristes
14. Demande de pâturage ovin en forêt relevant du régime forestier

15. Réseau de fibre optique Société GARD Fibre : Convention pour l'installation d'équipements techniques sur une parcelle communale
16. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 pour changement de la chaudière et mise au norme du local chaufferie (école primaire)
17. Questions diverses

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **2. Restes à réaliser 2020**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les restes à réaliser sont une exception au principe d'annualité. Ils permettent de reporter des crédits d'un budget sur le budget suivant. Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et recettes engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.

La clôture du budget communal d'investissement 2020, intervenant le 31 décembre 2020, il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et encaisser des recettes non titrées, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2021, lors du vote du budget. M<sup>me</sup> VUIGNIER Alexandra présente le tableau récapitulatif annexé au projet de délibération qui a été étudié en commission finances le 8 mars 2021.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

*Délibération n°2021-028*

## **3. Compte de Gestion 2020**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire indique que toutes les opérations de dépenses et de recettes sont conformes à la comptabilité administrative de la commune. Il précise que le compte de gestion présente un résultat de clôture d'exercice excédentaire de 276 612.68 €.

Le compte de gestion est présenté à l'assemblée.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

*Délibération n°2021-029*

## **4. Compte administratif 2020**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est établi à la clôture de l'exercice budgétaire, par l'ordonnateur.

Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) Monsieur le Maire précise qu'étant en exercice, il présentera le Compte Administratif, mais qu'il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote. Il convient donc d'élire un(e) président(e) de séance pour permettre l'évocation et la mise au vote du compte administratif de l'exercice 2020.

#### **4a. Election d'un(e) président(e) de séance spécial(e).**

Dans la mesure où pour l'élection d'un(e) Président(e) spécial(e) pour la séance consacrée au débat du Compte Administratif, le vote secret n'est pas obligatoire, Monsieur le Maire propose de voter à main levée pour la candidature de M<sup>me</sup> VUIGNIER Alexandra.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **4b. Approbation du Compte Administratif 2020.**

La commission « finances » s'est réunie le 8 mars 2021, afin d'étudier le Compte Administratif 2020 qui présente un solde excédentaire cumulé de 270 960.34 €.

La section d'investissement présente un résultat d'exercice excédentaire de 23 408.61 € et celle de fonctionnement un résultat d'exercice excédentaire de 110 957. 88 €.

Le compte administratif est présenté en détail à l'assemblée.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

*Délibération n°2021-030*

*M<sup>me</sup> COURT Christiane rejoint la séance*

#### **5. Affectation du résultat de l'exercice 2020**

Monsieur le Maire explique que l'affectation des résultats de l'exercice s'effectue à sa clôture, après le vote du compte administratif.

Les résultats de chacune des deux sections des budgets de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation du bilan définitif lors du vote du compte administratif (CA).

Les résultats de chaque budget doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CA et, en tout état de cause, avant le terme de l'exercice en cours. Dès lors, si les comptes administratifs sont adoptés avant le vote des budgets prévisionnels (BP), la reprise des résultats est effectuée de fait dans les BP respectifs.

Les résultats de l'exercice comprennent, d'une part, les restes à réaliser, d'autre part, les résultats cumulés dégagés à la clôture de l'exercice écoulé constitué par l'excédent ou le déficit de chacune des sections, y compris les reports de l'année N-1.

Les Restes à Réaliser de 2020 votés en début de séance représentent un solde en dépenses d'Investissement de 5 652.34 €.

Cumulé avec le résultat de clôture d'Investissement cela représente un besoin de financement de (affectation par l'article 1068) : 178 976.33 €

Qui seront à prendre sur le résultat de Fonctionnement et il restera à reporter en recettes de Fonctionnement : 270 960.34 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur cette affectation de résultats.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

*Délibération n°2021-031*

#### **6. Rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien au titre des exercices 2013 et suivants**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien au titre des exercices 2013 et suivants, a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux le 11 mars dernier, conformément à la demande reçue le 25 février 2021, par le Président de la Chambre Régionale des comptes, qui demande aux élus de chaque commune membre d'en débattre.

Les élus débattent.

Le conseil municipal demande à la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien de mettre en œuvre, le plus rapidement possible et en fonction de ses capacités, les recommandations du Président de la Chambre Régionale des comptes émises dans le rapport débattu ce jour.

Le conseil municipal précise que ces mises en œuvre visent à opérer une économie permettant de ne pas augmenter la pression fiscale des foyers, ni réduire les aides auxquelles les communes peuvent prétendre.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

*Délibération n°2021-032*

## **7. Questions diverses**

**Monsieur PHILIP Alexandre** a reçu, ce jour, une personne des services de l'agglomération du Gard Rhodanien en charge de la **redevance incitative** sur la commune. Un tour du village a été effectué et la problématique des marches-arrière a été évoquée. Monsieur PHILIP rappelle qu'en 2022 on sera en phase de test et la commune passera certainement à un ramassage par semaine au lieu de deux. Cette phase de test permettra à chacun de se familiariser avec le nouveau dispositif. Le nombre de levées de votre bac sera comptabilisé. Une facture fictive calculée sur le nouveau principe de redevance à la levée sera adressée à chaque administré, à titre informatif.

**Elections des 13 et 20 juin 2021** (départementales et régionales) : **Monsieur le Maire** demande aux élus de prévoir d'être disponibles pour ces deux jours. Les services administratifs questionneront la Préfecture afin de savoir si elles pourraient avoir lieu au Centre Lucien Laville en raison du Covid. Monsieur le Maire demande aux élus s'ils sont favorables à la machine à voter, en ces temps de pandémie, le vote électronique paraîtrait approprié. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité. La Préfecture sera questionnée même si à ce jour la commune ne fait pas partie des communes qui peuvent en être dotée.

**Monsieur le Maire** rappelle que le 23 mai 2020, le conseil municipal a été installé et que le 11 juin les commissions étaient en place. **Monsieur BURILLO Mathieu fait un bilan non exhaustif des actions menées** depuis cette date (installation d'un jeu au jardin d'enfants, création d'un terrain de boules au skate parc, peinture et graff cantine, soutien CCAS aux personnes en difficultés, installation des caméras de vidéosurveillance).

**Monsieur BURILLO Mathieu indique que pour le drive du repas des aînés**, il y a ce jour 272 personnes d'inscrites, soit plus de 100 personnes que l'an dernier. Un mail concernant l'organisation de cette journée a été adressé aux élus. Monsieur le Maire précise que la commune aurait pu faire le choix de ne rien faire, mais qu'il a tenu à faire un geste pour les « cheveux blancs » afin qu'ils ne se sentent pas oubliés.

***Monsieur BURILLO Mathieu quitte la séance.***

**Madame LAURENT Amélie** fait un point suite à une réunion de la commission école. **Deux projets** sont à l'étude : **une construction de cantine bioclimatique** et **l'ouverture d'un centre aéré** (mercredi et vacances scolaires). Certains élus sont allés visiter la cantine de Domazan (bioclimatique). Ce mode de construction permet une réalisation rapide et écologique, et serait bien subventionnée. Madame LAURENT précise qu'elle adressera la vidéo du projet de Domazan à l'ensemble des élus. L'actuelle cantine deviendrait alors une garderie. Le projet d'instaurer **une étude le soir** qui deviendrait **une aide aux leçons** est également étudié. Il sera nécessaire de réaliser des économies et de baisser les charges de fonctionnement liés à ce service. En tant de Covid les locaux de la cantine sont trop exigus et ne permettent pas d'accueillir tous les enfants.

**Monsieur CHEVALIER Gérard** explique que les petits judokas sont ravis de pouvoir s'entraîner en plein air, au stade, suite à une entente avec la municipalité et l'association pratiquant le football.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le 13 avril à 18h** et le CCAS se réunira aussi le même jour à 17 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le secrétaire de séance,  
Amélie LAURENT

Le Maire,  
Stéphane MAURIN

